Mairie d'AUBY
Lancement Réhabilitation d'un bâtiment
en poste de Police Municipale
Décision n° 2023/236/MP

Publié le 20 décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché travaux pour " la Réhabilitation d'un bâtiment en poste de Police Municipale" établi par le service marchés publics et le maître d'œuvre FC PROJETS;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 160 000.00 € HT soit 192 000.00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :
D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Réhabilitation d'un bâtiment en poste de Police Municipale, établis par le Service marchés publics et le maître d'œuvre FC PROJETS. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 160 000.00 € HT soit 192 000.00 € TTC ;

Article 2 :
De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :
De compléter et d'envoyer l'avis de marché

Article 4 :
De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 19/12/2023

Christophe CHARLES
Maire